

**PROCES-VERBAL N° 07-2024  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 11 JUILLET 2024 - 20 H 30**

**PRESENTS** : Emeric BARBIER, Marie FEUVRIER, Chantal GUETAZ, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Dominique PALIARD, Coraline RIVAT, Maria RODRIGUES

**EXCUSE** : Yves JAYET pouvoir à Marie FEUVRIER

**ABSENTE** : Valérie AMBROIS

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Marie FEUVRIER est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2024**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**3. TE 38/ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LE HAMEAU DE TERNIN : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENTS DEFINITIFS**

➤ **Sur le réseau d'éclairage public**

Suite à une erreur de chiffrage de TE38, cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024-02-01 du 13 février 2024 prise dans la séance du conseil municipal du 08 février 2024.

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE 38) envisage de programmer, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : Commune de Burcin**

**Affaire n° 24-002-063**

**ECLAIRAGE PUBLIC HAMEAU DE TERNIN + MATS SOLAIRES**

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à **23 577 €**.

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, des participations communales sont sollicitées pour financer ladite opération :

1. La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à **656 €**.

4. La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à **9 278 €**.

*Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.*

*Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.*

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement – compte 65568 (nomenclature M57) ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissement (contribution budgétaire) de TE38, qui sera appelé deux fois, 80 % deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section de fonctionnement – compte 65568 (nomenclature M57) ;
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

**Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé,**

**1. PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de **23 577 €**.

**2. PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de : **9 278 €**

**3. PREND ACTE** de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant de : **656 €**

**4. ENGAGE** au budget de la collectivité, au compte 65568 (nomenclature M57) les contributions budgétaires ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

➤ **Sur les réseaux BT et TEL- Tranche 1**

<p align="center"><b>TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE</b></p>
---

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : Commune de BURCIN**

**Affaire n° 23-002-063**

**ENFOUISSEMENT BT TEL HAMEAU TERNIN - TRANCHE 1**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>115 397 €</b>
Le montant total des financements externes s'élève à :	<b>92 105 €</b>
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	<b>23 293 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38 ;
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

**Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé,**

**1. PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **115 397 €**  
Financements externes : **92 105 €**  
**Participation prévisionnelle : 23 293 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2. PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **23 293 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

**TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>29 018 €</b>
Le montant total des financements externes s'élève à :	<b>9 384 €</b>
La participation aux frais de TE38 s'élève à :	<b>3 972 €</b>
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	<b>15 662 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38 ;
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

**Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé,**

**1. PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **29 018 €**  
Financements externes : **9 384 €**  
**Participation prévisionnelle : 19 634 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2. PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **15 662 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 3 versements, (acompte de 30 %, acompte de 50 %, puis solde).

**ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

➤ Sur les réseaux BT et TEL- Tranche 2

**TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION  
PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : Commune de BURCIN  
Affaire n° 23-002-063  
ENFOUISSEMENT BT TEL HAMEAU TERNIN - TRANCHE 2**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>255 349 €</b>
Le montant total des financements externes s'élève à :	<b>199 020 €</b>
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	<b>56 329 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38 ;
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

**Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé,**

**1. PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	<b>255 349 €</b>
Financements externes :	<b>199 020 €</b>
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>56 329 €</b>

(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2. PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de : **56 329 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 3 versements, (acompte de 30 %, acompte de 50 %, puis solde).

**TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>89 706 €</b>
Le montant total des financements externes s'élève à :	<b>0 €</b>
La participation aux frais de TE38 s'élève à :	<b>0 €</b>
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	<b>89 706 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,

- de la contribution correspondante à TE38 ;
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

**Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**1. PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération,  
à savoir :  
Prix de revient prévisionnel : **89 706 €**  
Financements externes : **0 €**  
**Participation prévisionnelle 89 706 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2. PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de : **89 706 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### **4. BATIMENT / VOIRIE : LE POINT DES TRAVAUX**

➤ **Création d'un ensemble vestiaires/sanitaires à l'Espace plein air**

Les travaux ont commencé. Le toit sera posé fin de semaine prochaine.

#### **5. PERSONNEL : INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE POUR L'ATSEM**

Monsieur le maire informe l'assemblée que Mme Dorothee VANDERLYNDEN, occupant depuis vingt-quatre ans le poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) au sein de l'école publique de Burcin, a fait valoir ses droits à la retraite. Son départ sera effectif à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Monsieur le Maire souhaite allouer à Mme Dorothee VANDERLYNDEN une indemnité de départ à la retraite.

Compte tenu de cette ancienneté, l'indemnité susvisée correspondrait à l'équivalent d'un mois et demi de salaire, mais il peut être prévu un montant plus favorable.

Il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le versement de cette indemnité et de son montant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise** Monsieur le Maire à verser une indemnité d'un montant de 3 000 € brut à Mme Dorothee VANDERLYNDEN pour son départ à la retraite à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### **6. QUESTIONS DIVERSES**

➤ **CREATION D'UN FOND DE CONCOURS A DESTINATION DES TROIS COMMUNES SINISTREES DANS L'OISANS**

Monsieur le maire informe l'assemblée :

Dans la nuit du 20 au 21 juin 2024, les violentes intempéries et les crues torrentielles ont provoquées de très lourds dégâts dans la vallée du Vénéon en Oisans. Cette crue inédite a dévasté en très grande partie le hameau de la Bélarde.

Le Département de l'Isère entend coordonner la solidarité qui se manifeste en réponse à cette catastrophe. Dans ce cadre, l'assemblée départementale du 28 juin dernier a acté la création d'un fonds d'aide d'urgence pour soutenir les dépenses engagées par les collectivités locales sinistrées (5 M€).

Les communes, qui le souhaitent, peuvent exprimer leur solidarité avec les habitants de la Vallée du Vénéon en participant à un fonds de concours en tant qu'enveloppe supplémentaire au fonds d'urgence annoncé par l'Etat.

Monsieur le maire sollicite l'assemblée pour savoir si elle souhaite soutenir cette action.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Alloue la somme de 1 000 € pour venir en aide aux habitants de la Vallée du Vénéon sinistrée par les violents orages survenus dans la nuit du 20 au 21 juin 2024 ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette contribution qui fera l'objet d'une contractualisation avec le Département au travers d'une convention spécifique de suivi.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

➤ **ENTRETIEN AUX ABORDS DES HABITATIONS LE LONG DE LA VOIRIE**

L'adjoint en charge de la voirie rappelle l'arrêté municipal permanent n° 26-2021 en date du 26 novembre 2021 règlementant l'entretien des trottoirs par les habitants aux abords de leurs habitations le long de la voirie.

Devant le non-respect des mesures prescrites, il souhaite que soit adressé un courrier de rappel personnalisé afin de réclamer ces entretiens.

Séance levée à 22 h.

Philippe MARGNAT  
Maire de BURCIN



A noter :

Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 11 septembre 2024 à 20 h 30.

Commune	BURGIN
Opération n°	24-002-063
Libellé	EP hameau termin + mats solaires

<b>COÛT DE L'OPERATION</b>	
Coût d'objectif	16 381
Maîtrise d'œuvre	0
imprévis 5%	820
actu 12.4%	1 354
<b>Coût d'investissement HT</b>	<b>18 555</b>
TVA payée et récupérée par TE38	3 711
Taux TVA	20%
TVA	3 711
<b>Coût d'investissement TTC</b>	<b>22 266</b>

Date : *M. ol. Loh*  
 Cachet, signature :



<b>FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	
Participation TE38 minorant la contribution communale	4 639
Base - 25% du coût HT	4 639
Complément - 25% du coût HT (si perception TICFE-C par TE38)	4 639
Total participation TE38 HT	9 278
Autres participations éventuelles minorant la contribution communale	
%LIB_PTIER511%	0
%LIB_PTIER521%	0
Total participation tiers	0
<b>Participation communale à l'investissement (contribution budgétaire)</b>	
Montant prévisionnel	9 278
<b>Appels à contribution</b>	
1er appel - 2 mois après le début des travaux	80% du montant prévisionnel
Solde sur présentation du décompte définitif	calculé à partir des dépenses réelles
Compte à affecter (M57)	65568

<b>FINANCEMENT FRAIS DE GESTION</b>	
Coût de fonctionnement (8% du coût HT)	1 311
Relatifs aux charges de personnel et coûts de structure TE38	
Participation TE38 minorant la contribution communale	656
Total participation TE38 HT	656
<b>Participation communale aux frais de gestion (contribution budgétaire)</b>	



**RECAPITULATIF - ECLAIRAGE PUBLIC  
TRAVAUX et MAINTENANCE**

Affaire N°: 24-001-063

Commune: Burcin

Libellé: EP Hameau ternin

	Quantitatif marché
	Montant HT
<b>PRESTATIONS RESEAU</b>	<b>8 671.40 €</b>
SERIE A100 - GENIE CIVIL	0.00 €
SERIE A200 - MASSIFS	900.00 €
SERIE A300 - CHAMBRES- REGARDS	2 650.00 €
SERIE A400 - RESEAU ENERGIE	4 455.05 €
SERIE A500 - RESEAU TERRE	0.00 €
SERIE A600 - RESEAU AERIEN ET FACADE	666.35 €
SERIE A700 - PRESTATIONS DE PEINTURE	0.00 €
SERIE A800 - PRESTATIONS DE SERVICE	0.00 €
SERIE A900 - PRESTATIONS EN REGIE	0.00-€
<b>PRESTATIONS HORS SOL</b>	<b>2 244.50 €</b>
SERIE B100 - SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC	582.50 €
SERIE B200 - LUMINAIRES : ECLAIRAGE VOIRIE	612.00 €
SERIE B300 - LUMINAIRES : ECLAIRAGE DE STYLE	0.00 €
SERIE B400 - LUMINAIRES : ECLAIRAGE RESIDENTIEL	0.00 €
SERIE B500 - LAMPES ET APPAREILLAGES	340.00 €
SERIE B600 - ARMOIRES DE COMMANDE	210.00 €
SERIE B700 - PRESTATIONS ETUDES ET CHANTIER	500.00 €
<b>PRESTATIONS HORS BPU ACCORD CADRE</b>	<b>5 464.80 €</b>
SERIE E100 - HORS BORDEREAU ACCORD CADRE	5 464.80 €
<b>PRESTATIONS DE MAINTENANCE ANNUELLES</b>	<b>0.00 €</b>
Série F100 - MAINTENANCE DE NIVEAU 1 BASILUM	0.00 €
Série F200 - MAINTENANCE DE NIVEAU 2 MAXILUM	0.00 €
<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>16 380.70 €</b>
Révison 12,4%	1 353.57 €
<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>17 734.27 €</b>

Le 10/06/2024

J.RICE

**SOBECA**  
S.A. au capital de 3 000 000 Euros  
Parc d'Activités du Peurès  
N°74, Impasse Cognat  
38210-JELENIS  
Tél. 04 76 07 00 24  
Téléfax 04 76 07 23 03



# TE38 - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL réseau DP électricité

04-juil-24

Collectivité	COMMUNE
Nom	BURCIN
N° affaire	23-002-063
Libellé	Enfouissement BT TEL hameau ternin Tranche 1

Accusé de réception et Bon Pour Accord

Date : 22.07.2024

Cachet, signature:

PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION	
Coût d'objectif	67 695
Maîtrise d'œuvre	10 564
Coordination SPS	0
ENEDIS	5 000
ACTU 10%	8 326
TOTAL HT	91 585
TVA	18 317
Frais TE38	5 495
<b>Prix de revient TTC</b>	<b>115 397</b>

FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL	
Subvention	45 317
Participation TCFE	22 976
Participation tiers	0
TVA récupérée	0
source ENEDIS ou FCTVA ?	ENEDIS
montant	18 317
Prise en charge frais TE38	5 495
Total financé	92 105
<b>Participation COMMUNE</b>	<b>23 293</b>
dont participation frais TE38 :	0
et contribution aux investissements :	23 293

MODALITES DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS	
Paiement comptant, en 3 versements :	
un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :	6 988
un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :	11 646
un solde sur présentation du décompte définitif :	4 659
<b>Contribution totale :</b>	<b>23 293</b>

# TE38 - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL réseau FRANCE TELECOM

04-juil-24

<b>Collectivité</b>	<b>COMMUNE</b>
<b>Nom</b>	<b>BURCIN</b>
<b>N° affaire</b>	23-002-063
<b>Libellé</b>	Enfouissement BT TEL hameau termin Tranche 1

<b>Accusé de réception et Bon Pour Accord</b>	
Date : 12/27/2024	
Cachet, signature :	

PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION	
Coût d'objectif	18 016
Maîtrise d'œuvre	1 054
Coordination SPS	0
ENEDIS	1 802
ACTU 10%	0
<b>TOTAL HT</b>	<b>20 872</b>
TVA	4 174
Frais TE38	3 972
<b>Prix de revient TTC</b>	<b>29 018</b>
<i>Prix de revient HT câblage FT</i>	<b>0</b>

FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Subvention TE38	montant 0
Participation France Télécom (Fourniture) HT	9 384
Participation France Télécom (Câblage) HT	0
<b>Total financé</b>	<b>9 384</b>
<b>Participation COMMUNE</b>	<b>19 634</b>
dont participation frais TE38 : 3 972	
et contribution aux investissements : 15 662	

OPTIONS DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS	
1 - Paiement comptant, en deux versements :	
(quel que soit le montant de la contribution aux investissements)	

un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :	4 699
un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :	7 831
un solde sur présentation du décompte définitif :	3 132
<b>Contribution totale :</b>	<b>15 662</b>

# TE38 - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL réseau DP électricité

04-juil-24

Collectivité	COMMUNE
Nom	BURCIN
N° affaire	24-006-063
Libellé	Enfouissement BT TEL hameau terrin Tranche 2

Accusé de réception et Bon Pour Accord

Date : 12-07-2024

Cachet, signature:

PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION	
Coût d'objectif	167 816
Maîtrise d'œuvre	16 418
Coordination SPS	0
Actu 10%	18 424
0	0
TOTAL HT	202 658
TVA	40 532
Frais TE38	12 159
<b>Prix de revient TTC</b>	<b>255 349</b>

FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL	
Subvention	94 532
Participation TCFE	51 797
Participation tiers	0
TVA récupérée	0
source ENEDIS ou FCTVA ?	ENEDIS
montant	40 532
Prise en charge frais TE38	12 159
Total financé	199 020
<b>Participation COMMUNE</b>	<b>56 329</b>
dont participation frais TE38 :	0
et contribution aux investissements :	56 329

MODALITES DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS	
Paiement comptant, en 3 versements :	
un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :	16 899
un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :	28 165
un solde sur présentation du décompte définitif :	11 266
<b>Contribution totale :</b>	<b>56 329</b>

**Collectivité**  
**Nom** COMMUNE  
**N° affaire** BURCIN  
 24-006-063  
**Libellé** Enfouissement BT TEL hameau termin  
 Tranche 2

**Accusé de réception et Bon Pour Accord**

Date : *14/07/24*  
 Cachet, signature: 

PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION	
Coût d'objectif	64 203
Maîtrise d'œuvre	3 756
Coordination SPS	0
Acrtu 10%	6 796
0	0
<b>TOTAL HT</b>	<b>74 755</b>
<b>TVA</b>	<b>14 951</b>
<b>Frais TE38</b>	<b>0</b>
<b>Prix de revient TTC</b>	<b>89 706</b>
<i>Prix de revient HT câblage FT</i>	<i>0</i>

FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Subvention TE38	0
Participation France Télécom (Fourniture) HT	0
Participation France Télécom (Câblage) HT	0
<b>Total financé</b>	<b>0</b>
<b>Participation COMMUNE</b>	<b>89 706</b>
dont participation frais TE38 : 0	
et contribution aux investissements : 89 706	

**OPTIONS DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS**

**1 - Paiement comptant, en deux versements :**

*(quel que soit le montant de la contribution aux investissements)*

un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :	26 912
un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :	44 853
un solde sur présentation du décompte définitif :	17 941
<b>Contribution totale :</b>	<b>89 706</b>